

## Adresse de la municipalité de Paris, lors de la séance du 8 janvier 1791

Jean Sylvain Bailly

---

### Citer ce document / Cite this document :

Bailly Jean Sylvain. Adresse de la municipalité de Paris, lors de la séance du 8 janvier 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXII - Du 3 janvier au 5 février 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1885. p. 93;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1885\\_num\\_22\\_1\\_9690\\_t1\\_0093\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_22_1_9690_t1_0093_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 07/07/2020

de la nation, par votre empressement à faire éclater un saint respect pour la loi.

« L'Assemblée nationale reçoit avec satisfaction votre serment, et le nouvel hommage qu'il renferme aux principes purs et religieux dont elle a fait constamment la règle de sa conduite, et dont elle ne se départira jamais.

« Notre espoir, Messieurs, est maintenant dans vos mains ; car nous avons travaillé plus encore pour la génération qui s'avance que pour celle qui passe. Nous avons pensé que ce serait pour nous un prix assez grand des peines que nous avons prises, des dangers que nous avons courus, des sacrifices que nous avons faits, si nous laissions nos enfants libres et jouissant de toute la dignité de l'homme sur cette terre où naguère les plus fiers n'étaient pourtant que des esclaves.

« C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient d'achever ce que nous avons commencé. Rappelez à vos élèves qu'ils ont des droits à conserver, en les instruisant des devoirs qu'ils ont à remplir : faites-leur aimer la liberté ; mais marquez ses bornes et ses écueils. Attentifs à expliquer les rapports qui unissent l'homme à ses semblables, à la société entière, à l'Être suprême, jetez, développez dans les âmes de la jeunesse qui vous est confiée, le germe et le goût de toutes les vertus, en lui apprenant à respecter, à chérir tout ce qui doit être à jamais respectable et cher à l'homme de bien, la morale, les lois et la religion.

« L'Assemblée vous accorde les honneurs de sa séance. »

II Un membre demande l'impression de l'adresse et de la réponse de M. le président et leur insertion dans le procès-verbal.  
(Cette motion est adoptée.)

BY: Les officiers municipaux de la commune de Paris sont introduits à la barre.

M. Bailly, maire de Paris, s'exprime ainsi :

« Messieurs, la commune vient, au renouvellement de l'année, vous offrir ses hommages et ses respects. En vous exprimant les vœux et la reconnaissance du peuple de Paris, nous croyons pouvoir dire que nous sommes les organes de la nation. Nous portons deux années d'orages et de travaux où la Révolution a été faite et la Constitution commencée. Nous sommes aux jours de l'espérance ; nous touchons au moment de recueillir les fruits que votre sagesse a semés. L'ordre public et la paix doivent naître de la loi.

« Comme notre Révolution est un fait unique dans l'histoire, la Constitution française sera le plus bel ouvrage des hommes. Dans tous les temps, nous nous sommes réunis à vous, Messieurs, pour la défendre contre ses ennemis ; nous redoublons d'efforts et de courage pour vous aider à la terminer ; et la commune de Paris donnera toujours le premier exemple de la soumission à vos décrets et de son entier dévouement au Corps législatif et au roi. » (Applaudissements.)

M. le Président. « La mesure de la liberté est dans la soumission aux lois ; vos concitoyens se sont montrés trop jaloux de sa conquête pour ne pas se montrer dignes de toutes les vertus qui la font cherir. L'Assemblée vous accorde les honneurs de la séance. »

L'ordre du jour est un rapport du comité des recherches concernant l'arrestation du sieur de Bussy et autres.

M. Voidel, rapporteur du comité des recherches (1). Messieurs, exactitude et constance dans les recherches, sévérité dans l'examen des affaires, justice dans les résultats ; tels sont les devoirs que vous nous avez imposés : nous nous sommes efforcés jusqu'ici de les remplir, et nous continuerons nos pénibles travaux jusqu'à ce que vous nous ayez donné des successeurs. Sentinelle de la Constitution, votre comité trouve dans les calomnies basses, dans les cris impuissants des ennemis de la France, un témoignage honorable de son zèle, et dans votre estime, la récompense de ses veilles.

Un jour, et ce sera pour nous un jour de bonheur et de gloire, nous viendrons vous dire : La patrie n'a plus d'ennemis ; foudroyez cette institution qui fait calomnier la liberté, et qui rappelle l'idée d'un temps qui n'est plus. Mais ce jour n'est pas encore arrivé, tous nos ennemis ne sont pas vaincus ; et la folle résistance de quelques-uns, les projets qu'elle fait soupçonner, les espérances qu'elle suppose, tout nous fait plus que jamais une loi impérieuse de la plus attentive surveillance.

Mais, Messieurs, ce n'est pas dans cette affaire que vous trouverez des projets dangereux, ni des complots criminels : elle nous avait paru l'abord se présenter avec des caractères très graves ; nous avons voulu tout savoir, tout découvrir. Plusieurs corps administratifs, des municipalités, des citoyens ont réuni leurs efforts aux nôtres ; nous avons multiplié nos recherches ; nous ne les avons enfin cessées que par l'impuissance où nous nous sommes trouvés de les porter plus loin, et lorsqu'elles n'ont plus produit que des redites. A notre avis, tout se réduit à une imprudence. Nous allons vous mettre les faits sous les yeux ; vous jugerez, Messieurs, si nous nous sommes trompés.

Le 12 octobre dernier, le district de Saulnière à Valence, sur le rapport d'un citoyen qui ne voulut pas alors se nommer, mais que les informations ont fait connaître depuis (le sieur Roche), dénonça au zèle de la municipalité de Valence, un projet de contre-révolution, dont M. de Bourbon-Bussy, résidant dans le Beaujolais, devait être un des principaux agents. Celui-ci, disait-on, devait avoir formé une compagnie volontaire de son nom ; leur uniforme est signalé, habit vert, doublure cramoisi, revers et parements verts, passepoil cramoisi, collet cramoisi, passepoil vert, pattes à trois pointes sur la poche, bouton jaune, avec une fleur de lis dans le champ, aiguillette et trèfle en or, et plumet blanc. Les sieurs Boirie et Blein, le premier ex-gendarme, le second fils d'un receveur aux péages, étaient du nombre des volontaires ; ils devaient aller se réunir, à Besançon, à une armée de 40,000 hommes, sous les ordres de M. d'Autichamp, commandant de cette place. Si la marche de ce corps de volontaires, dit la dénonciation, pouvait causer quelques alarmes, ils se séparaient par bandes de quatre, et passeraient par les ponts d'Arcias et de Meures, dont les pontonniers étaient gagnés. Soixante-deux brigades de maréchaussée, également gagnées, devaient protéger la marche jusqu'à Besançon, en formant l'avant et l'arrière-garde du corps des volontaires. M. d'Autichamp devait se rendre à Paris, pour enlever le roi et dissoudre l'Assemblée nationale. Deux autres armées devaient en même temps entrer en France. L'une, de 40,000 hommes, par le pont du Saint-

(1) Ce document est incomplet au *Moniteur*.